



A remplir, détacher et envoyer en enveloppe à

ASTRAG  
Case postale 94  
1217 MEYRIN 1

Afin de promouvoir la pratique du travail groupal thérapeutique et social, une association est créée dans le but de sensibiliser les milieux concernés et de former des praticiens de cette méthode. Cette formation s'adresse à toutes les personnes intéressées travaillant dans le domaine médical, social et éducatif ou exerçant une activité en lien avec la dynamique des groupes. Sous le nom d'**AS**sociation pour le **TR**avail **G**roupal thérapeutique et social « **ASTRAG** », une association sans but lucratif est constituée au sens des art. 60 et suivants du Code civil suisse. Sa durée est illimitée. Son siège est à Genève.



Comité de ASTRAG :  
Dre Giuliana Galli Carminati  
M. Olivier Baud  
M. Federico Carminati  
Mme Claire Fouassier  
Dr. Luis Perez-Bayas



ASsociation pour le  
TRAvail Groupal  
thérapeutique et social

ASTRAG  
Case postale 94  
1217 MEYRIN 1  
<http://www.astrag.ch>  
[astrag.info@gmail.com](mailto:astrag.info@gmail.com)



Les buts de l'association sont d'encourager et de promouvoir la sensibilisation et la formation au *travail groupal thérapeutique et social* des médecins, des médecins psychiatres, des travailleurs de la santé mentale, des travailleurs sociaux et des personnes impliquées dans des processus de dynamique de groupe.

Merci aux personnes qui nous rejoignent pour la 1ère année, de nous envoyer la fiche d'inscription accompagnée d'une lettre de motivation (max. 20 lignes) et un CV (max. 40 lignes).

Sur cette base, le Comité examinera les nouvelles candidatures et pourra souhaiter une rencontre préalable afin de mieux faire connaissance des futur-e-s participant-e-s.

Le Comité donnera une réponse au maximum dans le mois suivant la réception de l'inscription.

L'absence non justifiée dès 5 groupes (petit groupe, groupe de réflexion et grand groupe), exclut d'office le/la participant-e, de la formation. L'absence même justifiée dès 10 groupes, privera le/la participant-e de l'obtention de l'attestation finale.

Le respect de la ponctualité comme la présence régulière sont essentiels au bon déroulement de la formation pour l'ensemble des personnes, tout au long de l'année.



## Formation 2015 en *travail groupal thérapeutique et social* organisée par ASTRAG.

La formation sera ouverte à un nombre limité de participants partagés en petits groupes.

La formation aura lieu à l'Institution de Lavigny, 1175 Lavigny. Sa durée totale est de huit jours, répartis sur quatre séances de deux jours, samedi et dimanche de 9h00 à 18h30.

*21 et 22 mars*

*6 et 7 juin*

*26 et 27 septembre*

*21 et 22 novembre*

Une attestation peut être délivrée sur demande.

La formation est gratuite.

La formation ASTRAG donne :

**15 crédits de formation continue spécifique SSPP** en tout pour les 8 jours

**6 points par journée** (ou 48 points pour une année suivie intégralement), pour la formation FMH

A remplir en lettres capitales et envoyer par courrier avant le 31 janvier 2015  
**Je demande à m'inscrire à la formation en travail groupal thérapeutique et social organisée par ASTRAG en 2015.**

Je suis informé/e que

- Les transports, les pauses et les repas sont à ma charge ;
- La formation est gratuite

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Lieu de travail (facultatif) .....

Année  première  deuxième  troisième  quatrième  cinquième

Email auquel pouvoir envoyer les informations concernant la formation ASTRAG : .....

N. Téléphone (facultatif) : .....

Je désire m'inscrire à ASTRAG

Lieu et date : .....

Signature : .....